


AVIS PUBLIC

PRENEZ AVIS QUE le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation et statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes lors de la séance du 8 avril 2019, 19 heures à la salle du conseil située au 3, rue de la Polyvalente Gracefield (Québec) J0X 1W0.

Au cours de cette consultation, le Conseil municipal entendra les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Immeuble visé	Nature de la demande
Matricule : 3910-17-4786 9, chemin Kelly Demande no. 2019-001	Demande visant à régulariser l'implantation du bâtiment principal construit à 3.71m de la ligne latérale droit au lieu de 6 m. Règlement de zonage no 132 (article 6.3.1.4.1) Également la demande vise à régulariser l'agrandissement du bâtiment accessoire construit à 1.1 m au lieu de 2.2 m de la ligne latérale gauche. Règlement de zonage 132 (article 8.1.1.1)
Matricule : 4005-09-9343 14 chemin Rivière-Gatineau Demande no. 2019-002	Demande visant à régulariser l'implantation d'un bâtiment accessoire (garage) construit à 1.37 m de la marge latérale droite au lieu de 2.58 m. Règlement de zonage no 138 (article 8.2.2) Également la demande vise à régulariser l'implantation d'un bâtiment accessoire (abri d'auto) construit à 11.65m dans la marge avant au lieu de 12m Règlement de zonage no 138 (article 6.1.1.2)
Matricule : 5301-63-8360 256 chemin Alie Demande no. 2019-003	Demande visant à régulariser l'implantation du bâtiment principal construit à 5.16m de la marge latérale droite au lieu de 6m. Règlement de zonage no 138 (article 6.2.1.4.1)


DONNÉ à Gracefield, ce 19 jour du mars de 2019


Bernard Caouette, avocat
Directeur général et greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeur général et greffier de la Ville de Gracefield, certifie avoir publié l'avis ci-annexé en affichant une copie au bureau municipal, sur le site Web ainsi que sur le site Facebook de la ville et en le faisant publier dans le journal Le Choix, édition du 20 mars 2019.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, 19 mars 2019.


Bernard Caouette, avocat
Directeur général et greffier